Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Février 1898. No. 14.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
Saint-Boniface,
Manitoba,
Canada

L'AUTORITE

Sous ce titre, *La Vérité* de Paris, vient de publier un remarquable article, qui s'appliquerait bien un peu au Canada :

Plus que tout autre pays, la France souffre d'un mal dangereux : le respect de l'autorité existe bien peu chez nous.

Les uns s'aplatissent devant les détenteurs du pouvoir, veulent s'assurer leurs faveurs, ou éviter leurs coups ou leur ressentiment ; trop souvent encore, d'autres prennent, exagèrent même ce qui plaît dans les directions des supérieurs et éludent, tournent, négligent absolument les règles les plus positives qui gênent ou ne sont pas d'accord avec les visées personnelles ; mais l'autorité n'est pas respectée. De leur côté, les détenteurs du pouvoirs veulent à tout prix en conserver l'exercice, et recueillir les bénéfices de cette possession ; ont-ils eux-mêmes, plus que leurs subordonnés, le respect de cette autorité dont ils sont les dépositaires ?

D'où vient ce double désordre : ce défaut de dignité chez les uns, ce défaut d'énergie dans l'action chez les autres ? La notion de l'autorité s'obscurcit de plus en plus dans les esprits ; dans combien a-t-elle disparu, si même elle a jamais existé !

L'autorité n'est pas la force ; la force atteint seulement les dehors, l'enveloppe, si on peut ainsi parler ; mais elle n'atteint pas l'homme dans ce qui le distingue surtout : *la conscience reste libre sous les plus fortes pressions.*

L'illustre enfant dont l'Eglise célébrait hier le triomphe, restait inébranlable et ferme dans sa foi, sous le fer qui la déchirait et le feu qui la brûlait : et tandis que ses bourreaux hésitaient, pâlissaient, *Agnès* apparaissait comme une triomphatrice, s'apprêtant à recevoir la couronne.

L'autorité n'est pas le nombre : multipliez les zéros à gauche de l'unité, cette unité ne reçoit rien des zéros qui la précèdent et semblent la dominer d'une certaine manière ; elle reste la même, sans aucun changement dans sa puissance et sa valeur : les êtres sans droit sur un autre n'en acquièrent pas parce qu'on multipliera leur nombre.

Qu'est donc l'autorité ? L'autorité *est le droit* de diriger un être vers sa fin : ce droit suppose une excellence, une efficacité supérieures dans celui qui le possède, pour parler avec l'école, dans celui qui en est le sujet.

Le droit de diriger un être vers sa fin, de le conduire à cette fin, suppose un droit de propriété sur cet être : droit de propriété, qui à son tour, ne peut pas s'expliquer, si on n'admet pas que l'être dirigé tire son origine de l'être qui le dirige, et reconnaît cet être pour son principe et sa cause.

Chez tous les peuples a été reconnue l'autorité du père sur ses enfants ; chez quelques uns, on a exagéré cette autorité jusqu'à y comprendre le droit de vie et de mort. Mais cette autorité de père de famille est renfermée dans un cercle bien étroit ; elle va s'affaiblissant à mesure que l'enfant grandit et arrive à l'âge où il peut lui même pourvoir à ses besoins, se maintenir dans l'existence sans l'aide et le secours de celui dont il la tient.

Comme tout ce qui a commencé, cette autorité du père de famille dépend nécessairement d'une autorité qui n'a pas commencé, absolument indépendante, saisissant l'être tout entier, dans toute sa durée, parce que son sujet, auteur premier de l'existence de l'homme, le produit sans cesse par l'acte conservateur.

C'est donc en Dieu, en Dieu seul, qu'il faut chercher le sujet de l'autorité : lui seul la possède, par lui-même, en elle-même.

C'est comme délégué de Dieu, participant en quelque sorte à la paternité divine, que le père a autorité sur ses enfants.

L'autorité des chefs des nations ne peut pas venir d'une autre source. Si Dieu est le créateur et le conservateur de l'individu il ne l'est pas moins de la société ; il a créé l'homme pour vivre en société : la vie sociale est pour l'homme la condition indispensable de son développement physique, intellectuel et moral. D'un autre côté, Dieu seul est le nœud des liens qui rattachent les hommes entre eux ; lui seul peut garantir et sanctionner les lois qui régissent la société, et les contrats par lesquels les individus s'engagent les uns envers les autres. En effet, toute la valeur obligatoire de ces lois, de ces contrats vient de celui, qui, seul, peut atteindre les consciences et les lier.

Pour la raison, comme pour la foi, reste vraie la parole : *par moi règnent les rois et les législateurs décrètent la justice ; per me reges regnant et legum conditores justa decernunt.*

Eh bien, c'est présisément de cette autorité qu'on ne veut pas ; on la repousse de partout, on la nie sur tous les points. Mais que mettre à sa place ? Nous l'avons dit en commençant, on ne peut pas invoquer la force, on ne peut pas s'appuyer sur le nombre ; tout reste donc en l'air et sans fondement : le champ reste libre pour le plus fort et pour le plus habile, et on voit l'anarchie s'avancer à grands pas. Nous en avons une confirmation éclatante dans les évènements qui se déroulent sous nos yeux : les meilleurs eux-mêmes recourent à la violence, et font appel à la force.

C'est toujours la Révolution exerçant son influence fatale, dans un pays qui n'a jamais su s'en dégager pleinement : en effet, satanique dans son principe, comme l'a dit M. de Maistre, la Révolution a été surtout dirigée contre Dieu, nous pourrons le montrer plus tard, et lorsqu'elle a frappé Louis XVI, c'est surtout le représentant de l'autorité divine qu'elle a voulu frapper, pour mettre à sa place la souveraineté de l'homme.

Un chrétien, un homme raisonnable et de sang froid, ne saurait admèttre une telle substitution dans sa grossière simplicité. Aussi l'inspirateur de la Révolution se garde-t-il de la présenter et de la faire présenter à découvert ; elle est offerte sous l'apparence séductrice de la liberté : la pauvre innocente, *povera innocente*, comme a écrit un auteur italien, ne veut pas attaquer Dieu, elle veut seulement revendiquer les droits de l'homme, et, presque toujours, ces libertés semblent, par un côté, servir la cause de Dieu lui même.

Mais je me trompe, nous avons progressé, les voiles ne semblent plus nécessaires. Ils sont déjà nombreux ceux qui attaquent Dieu directement, le nient, ouvertement ; et dans combien de discours, dans combien de journaux on affirme hautement les conséquences extrêmes de ces négations !...

N'en voyons nous même pas l'application, par la bombe, par le poignard, par le revolver ? Triple et admirable résumé de l'autorité humaine !...

(*La Vérité.*) DE BLAVIEL.
Vicaire général.

GUERIE D'UNE MANIERE PERMANENTE

Un récit raconté par un juge de paix

Atteint de la grippe qui le laissa faible et miné—La maladie de rognons ajouta ses complications et le patient se découragea.

Du *Journal*, Summerside, I. P. E.,

M. Alfred Schurman est un des hommes les mieux connus de Bédique et ses environs, il est allé, il n'y a pas longtemps, demeurer à North Carleton. M. Schurman est né à Bedique, il y a environ soixante-dix ans. Il y a vingt-cinq ans, il fut assermenté comme juge de paix et il y a environ 21 ans, il fut nommé greffiier de la cour du comté, deux emplois qu'il remplit à la satisfaction de tout le monde. M. Schurman s'occupa aussi de culture sur une grande échelle et, comme la plupart de ceux qui sont engagés dans cet état, il menait une vie affairée. Mais, il n'y a pas encore un an, il abandonna la culture et il demeure maintenant dans un beau cottage, à North Carleton. Avant d'abandonner la culture, il travaillait, comme la plupart des cultivateurs travaillent, et il faut être ou avoir été cultivateur pour se faire une idée du travail qu'il faisait.

A mesure qu'il vieillissait, le travail le fatiguait de plus en plus et au printemps de 1898, le travail de la culture et ses autres occupations l'épuisèrent complètement et il tomba gravement malade. Sa maladie était une des suites de la grippe dont il avait été atteint quelques années auparavant. Il toussait beaucoup et il n'avait pas d'appétit. Il était découragé et la vie lui était à charge. Il avait toujours froid et il se tenait constamment près du poêle : il souffrait surtout du froid aux pieds.

Pour compliquer encore davantage la situation une sérieuse maladie de rognons, qui menaçait d'être pire que le mal dont il souffrait déjà, vint s'ajouter à sa maladie. "J'étais incapable de travailler, je n'avais ni force, ni ambition, dit-il, et tous les remèdes que je prenais ne me faisaient aucun bien. Enfin, ma femme me persuada d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. J'en achetai six boîtes et je commençai à en prendre.

Je commençai bientôt à me sentir mieux et avant d'avoir fini de prendre les six boîtes j'étais complètement guéri. Les six boîtes m'avaient redonné l'appétit, la force et l'ambition, en un mot, elles m'avaient donné la force et la santé. Le printemps suivant, je tombai encore malade et je commençai immédiatement à faire usage des Pilules Roses et je suis heureux de dire qu'elle ont opéré une guérison complète et permanente et aujourd'hui, je suis en aussi bonne santé que je l'étais à l'âge de quarante ans. Je recommande fortement les Pilules Roses du Dr Williams aux personnes qui souffrent comme j'ai souffert.

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en faisant disparaître le germe de la maladie.

Elles renouvellent et purifient le sang, fortifient les nerfs, chassant par là la maladie du système. Méfiez-vous des imitations et ne manquez pas de voir que chaque boîte que vous achetez se trouve dans une enveloppe-portant la marque de commerce au long "Dr William's Pink Pills for Pale People

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Fevrier 1898

LA QUESTION SCOLAIRE

Où en sommes-nous? Voilà la question que tout le monde se pose depuis quelque temps. Aurons-nous une solution plus équitable que le règlement Laurier-Greenway? Si nous en croyons des rumeurs plus ou moins fondées, il y a entre les pouvoirs fédéral et provincial, des pourparlers encourageants, des propositions acceptables, pour les catholiques, un nouveau plan de règlement de la question scolaire plus satisfaisant. Ce ne sera encore cependant qu'un lambeau, assez large si vous voulez, mais un lambeau seulement des libertés qui nous sont dues.

Et puis, un nouveau règlement sera-t-il ratifié pas les Chambres de Manitoba ou sera-t-il laissé à l'arbitraire d'une commission quelconque dont la majorité nous sera toujours hostile? C'est là ce que nous devons craindre. Nous ne doutons nullement que lassés des luttes accablantes qui se poursuivent depuis longtemps, les pouvoirs ne soient décidés à nous offrir un *modus vivendi*, qui adoucira dans une grande mesure l'odieuse persécution dont nous souffrons si cruellement, mais encore une fois, si par le concours de nécessités incontrolables, nous acceptions un nouveau règlement non ratifié par un acte législatif, nous ne pourrions nous déclarer satisfaits et nous enlever l'espoir de revendications postérieures.

ON SE PLAINT

L'Écho de Manitoba se plaint de ce que nous avons, dit-il tronqué une de ses phrases. Il serait plus juste, de se plaindre, comme nous l'avons fait, de sa phrase elle-même.

Nous lisions dans son premier numéro:

"Certains journaux protestants se sont permis de faire des commentaires, à leur point de vue, sur l'encyclique mais *pour bien comprendre cette illustre lettre, et en apprécier sa juste portée, il faut surtout savoir lire entre les lignes.* En effet les corollaires qui découlent des remarques contenues dans l'encyclique sont bien plus instructifs, que voudrait admettre *certaine presse.*"

Nous soulignons nous-même, ce que nous avons relevé et blâmé dans cet écrit:

Et le confrère nous dénonce, comme ayant tronqué, avec la plus mauvaise foi du monde, sa plus belle phrase.

Et puis après?.....

Sans doute, confrère, nous avons tronqué votre phrase, mais sans en changer nullement le sens; de même que nous avons tronqué votre article en ne parlant que d'une phrase et que vous nous faites tronquer tout *L'Écho de Manitoba* si nous ne parlons que de l'un des nombreux articles que vous y publiez. Mais tout cela est puéril!

Nous vous avons dit et nous répétons, que dans le second membre de la phrase plus haut mentionnée, nous êtes en danger de nous égarer; et réunissez-la au premier membre, vous n'en changerez pas le sens, et nous ajouterons maintenant que nous faites injure à Sa Sainteté Léon XIII.

......"Pour bien comprendre cette illustre lettre, dites-vous, et en apprécier sa juste portée il faut *surtout* savoir lire entre les lignes."

Qui vous a donné mission d'interprèter le document papal, par ce que vous y lirez entre les lignes.? Les interprètes et les commentateurs naturels de l'Encyclique sont les Evêques. Mgr Bégin, dans l'acomplissement de sa charge pastorale a donné une explication lumineuse de cet important document et Sa G. Mgr Langevin a fait sienne la lettre pastorale du savant Archevêque de Cyrène qui a dit: "nous interdisons comme injurieuse à Sa Sainteté toute interprétation contraire."

TROIS QUESTIONS AUX CANADIENS DE QUEBEC

1o. Que ferait *un premier ministre protestant* si la minorité protante de Québec était dans la même situation, que la minorité catholique de Manitoba?

2o. Que demanderaient alors les protestants de Québec et qu'obtiendraient-ils?

3o. Que feraient les protestants des autres provinces pour leurs frères de Québec.

JUGE ET CURE

La Verité de Québec, relève ainsi l'impertinence d'un juge qui s'est scandaleusement oublié, lors d'un récent procès criminel à Ste-Scholastique:

"D'après la *Patrie*, numéro du 3 février, M. le Juge Taschereau, président du tribunal de Sainte-Scholastique devant lequel vient de s'instruire le procès de Cordélia Viau, se serait exprimé comme suit dans son adresse au jury.

"C'est pendant ce temps que des plaintes étaient portées devant le curé de St-Canut. Ah! si le curé avait entendu les prières de la pauvre vieille mère de Parslow, lui demandant de faire cesser un état de choses qui causait le malheur de sa famille, si, au lieu d'écrire à Poirier, une lettre laconique, sans lui donner d'explication, il eut dit à la femme infidèle: "Toute la paroisse a les yeux sur vous; vous êtes une cause de scandale pour tout le monde, cessez vos relations avec Parslow ou allez-vous-en!" Si M. Pinault avait donné au mari, alors en Californie, des explications convenables, au lieu de lui écrire ces simples mots: "Revenez; faites venir votre femme auprès de vous!" peut-être n'aurions-nous pas à enregistrer le crime atroce qui mettra une page sombre sur l'histoire du village de St-Canut. Poirier croyait alors à la vertu de sa femme, qu'il adorait, et le billet du curé, au lieu de jeter dans son esprit un doute qui lui aurait fait donner à sa femme des avertissements salutaires l'avait exaspéré. Aussi, après avoir reçu le billet du curé, il écrivit à sa femme une lettre indignée, dans laquelle il lui disait: "Ça prend un curé effronté pour m'écrire ce qu'il m'a écrit. Ne t'occupe pas des mauvaises langues. Amuse-toi et fais tout ce que tu voudras pour te désennuyer."

M. le juge Taschereau étant un ancien libéral, nous ne croyons pas que la *Patrie* le calomnie en lui attribuant des paroles qu'il n'a pas prononcées.

Si M. Taschereau a réellement tenu ces propos, ou des propos analogues, il a certainement commis une inconvenance pour ne rien dire de plus.

S'il avait critiqué le *témoignage* de M. le curé Pinault, ou sa conduite *en tant que témoin*, nous lui reconnaîtrions un certain droit de le faire.

Mais ce n'est pas comme comme *témoin* dans la cause que M. le juge Tascherean s'est permis d'attaquer M. l'abbé Pinault; c'est en sa qualité de curé de la paroisse de Saint-Canut, que, du haut du tribunal, il lui adresse des reproches amers, le tenant en quelque sorte responsable du crime commis.

Or, comme curé de la paroisse de Saint-Canut, M. l'abbé Pinault échappe aussi complètement à la juridiction de M. le juge Taschereau qu'a celle du directeur de la *Vérité*.

Si, dans l'exercice de ses fonctions de curé, il a manqué de clairvoyance ou de fermeté, c'est à son évêque, et non pas à un juge laïque, qu'il appartient de le redresser.

Cette notion si simple de le subordidation des pouvoirs semble à la portée de tout le monde; et,cependant, les libéraux,quelque haut placés et quelque instruits qu'ils soient, paraissent incapables de la saisir.

Du reste, il est bien problable que si M. le curé Pinault avait montré plus de zèle, on l'aurait accusé de se mêler de choses qui ne le regardaient pas. Il nous parait avoir rempli son devoir en avertissant le mari de ce qui se passait chez lui. Celui-ci, infatué de sa femme n'aurait pas fait,selon toutes les probabilités humaines, plus cas d'une lettre détaillée qu'il en a fait d'un billet laconique lequel, à cause même de son laconisme, était de nature à l'impressionner grandement. Des détails sur la conduite de sa femme l'auraient probablement exaspéré et aveuglé davantage.

La critique est facile; mais il est fort probable que si M. le juge Tacahereau avait été à la place de M. le curé Pinault, il n'aurait pas mieux réussi que celui qu'il censure si lestement.

Quoi qu'il en soit, il est vraiment scandaleux, de voir un juge laïque profiter d'une occasion aussi solennelle pour faire la leçon à un prêtre qui ne relève aucunement de sa juridiction et le tenir virtuellement responsable d'un crime horrible.

LE R. P. HUGONARD O.M.I.

Le 18 de ce mois, les R.R. P.P. Oblats, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr L. P. A. Langevin, ont tenu chapitre à l'effet de nommer un délégué vicarial qui doit accompagner Sa Grandeur à Paris où se tiendra le chapitre général de toute la Congrégation des Oblats pour élire un supérieur général. Le Rev. Père Joseph Hugonard, principal de l'Ecole Industriel de Qu'Appelle a été proclamé, après le dépouillement du scrutin, délégué du vicariat de St.-Boniface, aux applaudissement de tous les capitulants.

Il y a 24 ans que le Père Hugonard a quitté la France pour venir au Manitoba. Il a réussi à attirer à son Ecole Industrielle audesssus de deux cents enfants sauvages. M. le Commissaire Forget, l'a dit-on en très-haute estime.

A ceux qui ne connaissent pas le Père Hugonard, nous donnerons le trait caractérisque de cet influent personnage: Le bien ne fait pas de bruit.

POÈME EN PROSE

Notre gentil confrère *L'oiseau Mouche*, publié le petit questionnaire d'histoire contemporaine suivant, qui est très suggestif:

1e QUESTION.—Quels sont les plus grands orateurs du Canada?

RÉP. Chapleau. Laurier, Routhier, Mercier.

2e QUESTION.—Quels sont les plus grands poètes du Canada?

RÉP.—Fréchette, Lemay, Poisson, Gingras, Beauchemin.

3e QUESTION.—Quels sont les plus grands prosateurs du Canada?

RÉP.—Buies, Tarte, Casgrain, Tardivel, Gagnon, Marchand, Chapais.

4e QUESTION.—Quels sont les plus grands historiens du Canada?

RÉP.—Sulte, Casgrain, Dionne, Roy, Verreau.

5e QUESTION.—Quels sont les plus grand savants du Canada?

RÉP.—Taschereau, Bégin, Provancher, Dawson, Laflamme, Paquet.

6e QUESTION.—Quelle province de la Confédération a produit Chapleau, Laurier, Routhier, Mercier, Fréchette, Lemay Poisson, Gingras, Sulte, Tarte, Taschereau, Bégin, Paquet, Tardivel, Chapais, Beauchemin, Gagnon, Buies, Casgrain, Marchant, Dionne, Roy, Verreau, Provancher, Dawson, Laflamme?

RÉP.—La province de Québec.

7e QUESTION.—Quelle est la province la plus illettrée de la Confédération?

RÉP.—La province de Québec!

8e QUESTION.—Quelle figure les autres provinces de la Confédération feront-elles à côté de la province française, quand celle-ci aura un peu étudié les sciences et les lettres?

RÉP,—La figure la plus lamentable, monsieur!

DERFLA.

Chronique de la Province

Bruxelles, Man.

Fevier 17—J'apprends de source sûre que le prince Albert de Belgique, futur successeur du Roi Léopold II, partira en avril prochain pour visiter les Etats-Unis et le Canada. Il est à peu près certain que S. A. R. fera une visite spéciale au Manitoba et peut être aux colonies de belges établies ici.Il consacrera plusieurs mois à ce voyage et retournera en Belgique en juillet. On se prepare déjà à le recevoir à Washington.

Le jeune prince est très aimé en Belgique; c'est le fils du Comte de Flandre, frère du Roi. Cette visite au Canada est de nature à produire plus tard des fruits considérables. S. A. R., sera probablement accompagnée du Consul de Belgique à Ottawa, l'excellent M. de Bernard de Fauconval qui vient précisement de publier en Belgique deux rapports très substantiels sur le Canada (Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick, Ile du Prince Edouard, Province de Québec, d'Ontario et de Manitoba). Ces rapports ont paru dans le *Recueil Consulaire Belge*. Ils sont non seulement remarquables, mais encore précieux à cause des renseignements conciencieux et des faits précis qu'ils contiennent concernant l'immigration et la colonisation.

CHRONIQUE LOCALE

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—La chambre fédérale s'est ajournée hier jusqu'au 1er mars prochain.

—Huîtres fraîches pour le carême, à vendre chez J. B. LECLERC.

—Vendredi dernier le thermomètre marquait 30 degrés au-dessous de zéro.

—Les Membres du Conseil de ville de St. Paul, sont en promenade à Winnipeg.

—M. Vezina Couture prend possession de l'Hotel Mondor la semaine prochaine.

—La sortie de Club Le Voyageur, a été un succès, 75 personnes assistaient au souper.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba*.

—Madame Onésime Bordeleau, de St-Jean-Baptiste, est de retour d'un voyage dans la Province de Québec.

—M. J. Holland à loué l'hotel de M. McAnnany, et doit en prendre possession la semaine prochaine.

—Le Rév. Père George, de retour de Montréal la semaine dernière, est a l'Hôpital depuis quelques jours.

—Mesdames Pierre D'Eschambault et Alfred Lévêque, sont partie hier pour une promenade de quelques jours à St. Joe, Dakota.

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

—Nous faisons l'impression des Rapports des auditeurs pour les Municipalités. Adressez-vous à l'imprimerie du Manitoba, et vous épargnerez 20 pour cent.

—On peut se rendre à San Francisco, de Winnipeg, pour la somme de $10.00 ; les Compagnies de chemins de fer sont en opposition depuis quelque temps.

—M. J. B. Gauthier, autrefois de Lorette, est décédé la semaine dernière à St-Jean-Baptiste, après une maladie de quelques jours seulement. Nos condoléances à la famille.

—Les membres du Club de Raquettes *Le Voyageur* ont reçu une invitation du Club St-George de Winnipeg à prendre part à des courses en raquettes qui auront lieu samedi prochain. Ils iront de l'Hotel Clarendon à Silver Heights ; il y aura une course spéciale pour le championnat de la Province.

—Lundi dernier plusieurs amis et parents de M. Lavallée de St-Frs-Xavier allèrent lui presenter un magnifique cadeau en argenterie à l'occasion du 25ième anniversaire de son mariage. Après une soirée des plus agréables les personnes s'en revinrent enchantées de l'hospitalité de M. et Madame Pierre Lavallée.

—Le Rév. Père George, O.M.I. cesse d'être secrétaire de Mgr l'Archevêque, et il est nommé missionnaire au Fort Francis.

Les missions de la Rivière aux Pins, pays agricole, et de la Rivière la Pluie, pays minier, dépendent du Fort Francis, et il y a là un champ immense pour le zèle d'un missionnaire aussi distingué que le Rév. Père George.

Nous souhaitons succès à celui qui a rédigé le *Manitoba* avec tant d'habilité depuis près d'un an.

Le Rev. P. George est actuellement à l'hopital ; espérons qu'il sera bientôt completement remis de son indisposition, et qu'il enverra de temps à autre des rapports palpitants d'intérêt au journal qui a attiré l'attention du pays pendant qu'il les dirigeait.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant eté priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en frequentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs ; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'eleves admissibles depuis l'âge desix ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pouront être modifiees selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

Vente de proprietes de valeur en vertu d'hypotheque

Par et en vertu d'un pouvoir de vente contenu dans certains actes d'hypothèque qui seront produits lors de la vente, les terrains ci-après décrits seront offerts en vente aux enchères publiques par John Campbell Currie, encanteur, à ses salles d'encan, No. 260, Avenue du Portage, en la Cité de Winnipeg dans la province de Manitoba, lundi le 28eme jour de février A.D., 1898, à midi, savoir :

MORCEAU No. 1. Ce certain morceau de terre situé et étant dans la Paroisse de St Boniface, dans la province de Manitoba, composé du lot numéro mil huit (1008) d'après un plan de subdivision de la propriété de la mission catholique Romaine dans la dite paroisse enregistré au bureau des titres fonciers à Winnipeg sous le No. 76.

MORCEAU No. 2—Ce certain morceau ou étendue de terre située dans la paroisse de St-Norbert, dans la province de Manitoba, et composé de toute cette partie du lot 84, de l'arpentage de la paroisse de St-Norbert, fait par le gouvernement de la Puissance, bornée comme suit : Au nord, par une ligne tirée au sud de, parallèle à, et distante de 12 pieds perpendiculairement de la limite nord du dit lot 84 ; au sud, par une ligne tirée au sud de, parallèle à, et distante de 45 pieds perpendiculairement de la dite limite nord du dit lot 84 ; à l'est, par la limite occidentale du grand chemin conduisant de Winnipeg à Pembina, et à l'ouest, par la limite orientale de l'emplacement de la station de St-Norbert suivant le plan de la voie du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, enregistré au bureau des titres de Winnipeg sous le No. 360.

Les vendeurs sont informés que sur le morceau No. 1 se trouve une petite maison d'habitation en bois, et sur le morceau No. 2, il y a une bâtisse en bois jusqu'ici employée comme hôtellerie (stopping place), et aussi une grande grange

Vingt pour cent du prix d'achat devra être paye lors de la vente.

Chacun de ces deux morceaux sera offert en vente sujet à une mise à prix.

De plus amples détails, quant aux termes et conditions de la vente seront donnés le jour de la vente ou sur demande à

MULOCK & ROBARTS,
Solliciteurs des vendeurs,
469 rue Main, Winnipeg.

Daté ce 3 fév. A.D. 1898, 98-12

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session afin d'obtenir un acte changeant le nom de « The Federal Life Assurance Company of Ontario, » en celui de « The Federal Life Assurance Company of Canada » ayant ses bureaux principaux à Hamilton Ont., avec plein pouvoir de transiger des assurances sur la vie dans la puissance du Canada et ailleurs, et investir leur agent dans toute province ou campagne ou ils feront affaires, et que les directeurs jugeront àpropos.

Daté a Hamilton ce 2ième jour de décembre 1897.

THOS. C HASLETT,
Solliciteur pour la Féderal Life Assurance Company of Ontario.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, au nom de « The Manufacturers guarantee and accident Insurance Company, » d'un Acte changeant le nom de la dite Compagnie et celui de « The Guarantee and Accident Insurance Company of Canada » ou en tout autre que le Parlement du Canada permettra et les Directeurs pourront approuver, ratifier et confirmer le règlement passé par la dite Compagnie pourvoyant à l'émission d'actions privilégiées de la dite Compagnie.

Beatty, Blackstock, Nesbitt Chadwick & Riddell, Solliciteurs des requérants.

Toronto, 4 Nov. 1897.

9-11-9ins.

AGENTS DEMANDÉS

Pour prendre des ordres pour des arbres fruitiers etc. etc. Pas d'experience requise. Vous payerons un salaire et les dépenses, ou nous donnerons une commission libérale. Un bon arrondissement sera donné à l'agent.

Adressez, Brown Bros Co.
Brown Nurseries
P. O., Ontario.

AVIS

Avis est par le present donné qu'une demande sera faite au parlement fédéral à sa prochaine session pour que « La Lake Manitoba Railway and Canal Company » ait le pouvoir de s'amalgamer à toute autre compagnie de chemin de fer, qu'elle jugera à propos C. E. L. PORTEOUS,
Secrétaire,

Daté ce 24ième jour de Décembre, 1897.
27-12-97 9i.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord, Lisez en montant. Fret No. 153 quotidien.	Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3 00p	0	......Winnipeg......	11.45a	6.45p
8.15a	2 49p	3.0	.*Jonction Portage.	11 57a	7.0p
7.50a	2.33p	9.3	....*St. Norbert....	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	.......*Cartier......	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	....*Ste. Agathe....	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	....*Union Point....	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	...*Silver Plains....	1.03p	8.34p
5.28a	1 20p	40.4	........Morris.......	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	.......St. Jean......	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	.... Letelier	1.55p	9 55p
2.30a	12.20p	65.0	......Emerson.......	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	...... Pembina.......	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	.. .Grand Forks.....	5.55p	7.55a
	5.05a	223	.Winnipeg Junction.	9.40p	5.00p
	7.30a	453	.........Duluth........	8.00a	
	8.30a	470	.... Minnéapolis....	6.40a	
	8.00a	481	.......St. Paul......	7.10a	
	10.30a	883	.... Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est, Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 138 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 137 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		.....Winnipeg.....	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		........Morris......	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	...*Lowe Farm....	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	......*Myrtle......	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	......Roland.......	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	....*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	.......Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	....*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	....*Altamont.....	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	.....Somerset......	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68.4	....*Swan Lake....	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	.*Indian Springs..	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	...*Mariapolis.....	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	....*Greenway.....	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	.......Baldur.......	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	.....Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	......*Hilton.......	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	....*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	.....Wawanesa.....	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	.....*Elliotts......	6.12p	6.04p
8.29a	8 14a	129.5	...Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	...*Martinville.....	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	......Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant, Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		.......Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	..*Portage Junction..	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	......*St. Charles.....	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	.......*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	....*White Plains....	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	...*Gravel Pit Spur...	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	....*La Salle Tank....	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	.......*Eustache.......	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	......*Oakville........	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	.......*Curtis.........	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	.. Portage-la-Prairie ..	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD,
Agent Général, Winnipeg.

AGENCE DE LA VILLE,
486 rue Principale, Winnipeg.

CHAS. S. FEE,
Agent Général des voyageurs et des billets,
A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Dignité du travail des champs

(Suite et fin)

Ah ! que cette ambition fait de ravages dans nos classes agricoles ! Combien de pères de famille n'ont-ils pas ruiné leur santé et leur bien ? Combien de braves mères n'ont-elles pas épuisé leurs forces pour procurer à leur fils une haute instruction qui le détourne de la voie de ses ancêtres ! Ce malheureux cultivateur n'aura probablement pas la suprême consolation de laisser à ses enfants tout ce que lui a laissé son père : l'ar natal, le toit, les champs, le travail, des goûts simples, l'amour de Dieu et la paix du cœur !

Et ce qui est encore bien plus triste, ce fils, instruit bien souvent au détriment des autres membres de la famille, sera peut-être la cause que ses frères déshérités quitteront leur pays pour aller épuiser leurs forces et leur courage sur un sol étranger.

Traversons la ligne 45ième, entrons dans les manufactures de la grande République américaine, et nous y compterons nos compatriotes par milliers. Comment se fait-il que ces libres descendants des habitants des bords du St-Laurent que la patrie canadienne pleure et regrette, aient abandonné le foyer paternel, l'air pur de leurs champs, le clocher de leur village pour aller s'empoisonner dans un milieu nauséabond, malsain, et se faire esclaves des Américains ? Les causes de l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis sont diverses, cependant, il est certain qu'un grand nombre de cultivateurs sont obligés de vendre leur terre et de s'expatrier parce qu'ils ont voulu faire sortir leurs enfants de leur condition.

A Dieu ne plaise que je veuille blâmer ici les nobles sacrifices que font des parents pour procurer une bonne éducation à leurs enfants. Je veux simplement démontrer combien il est peu sage de faire sortir les fils de cultivateurs de leur état pour les lancer dans les professions libérales.

Nous sommes dans un jeune pays où les carrières sont en si petit nombre qu'elles sont déjà encombrées. L'expérience de tous les jours est là pour prouver cette assertion. Les avocats, qui attendent les plaideurs, et les médecins, qui sont à se chercher des malades, ne sont pas rares. Les bureaux et les comptoirs regorgent d'employés ; de sorte que plusieurs jeunes gens, malgré leur capacité et leurs talents, attendent, végètent et finissent par se décourager. Ils passent une vie malheureuse et infructueuse ; ce sont des nullités dans la société. S'il n'avaient point été jetés hors de la voie suivie par leurs ancêtres, ils seraient de braves cultivateurs, vivant librement et honorablement sur leur terre.

C'est un triste état de choses qui existe. Tous les vrais amis de notre province déplorent amèrement ce courant funeste qui entraîne en trop grand nombre les gens des campagnes vers les professions libérales et le commerce.

Notre jeune société canadienne est menacée dans sa base. C'est une plaie qui la ronge et l'affaiblit. Si nous consultons les pages de notre histoire, nous y découvrirons facileme t que c'est à l'agriculture que l nationalité doit sa conservation comme peuple distinct sur ce continent d'Amérique ; que c'est l'attachement au sol, arrosé de leu sang et de leurs sueurs, qui a ait de tout temps la force de nos pères

Si l'agriculture a été notre force dans le passé, comment ne pas prévoir qu'elle sera notre sauvegarde dans l'avenir ? Nous devons donc nous y attacher comme à notre meilleur planche de salut, et prendre tous les moyens possibles pour diriger notre jeune génération vers cette profession.—*(Enseignement primaire)*.

COMMERCE.

Marchésde Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 21 Fév. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FARINE.

Farine par 100 lbs, Manitoba XXXX	1 25
" Superieure XXXX	1 50
" National Baker	1 70
" Strong Baker	1 90
" Roller Process	2 10

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00